



Union nationale
des associations familiales



Confédération des Organisations Familiales de l'Union européenne
Confederation of Family Organisations in the European Union

LES FAMILLES

INTERPELLENT LES CANDIDATS
AUX ELECTIONS EUROPEENNES



www.familles2009.fr



Union nationale
des associations familiales

L'Union Nationale des Associations Familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant sur le territoire français. Elle est la plus grande organisation nationale de représentation des familles dans l'Union Européenne et entretient, dans le cadre de la COFACE, des liens avec les associations familiales des pays membres.

L'UNAF unit 7 400 associations familiales rassemblant près de 800 000 familles adhérentes et représente les 17 millions de familles vivant sur le territoire français. Ses membres sont les 100 Unions départementales des associations familiales (UDAF), les 26 mouvements familiaux agréés : Aide aux Toxicomanes et Familles (A.T.F), Association des Familles du Personnel de la Banque de France, Association des Paralysés de France, Association et Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre, Association Familiale de la Batellerie, Association Nationale de Parents d'Enfants Aveugles ou gravement Déficients Visuels, Associations Familiales Protestantes, Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques, Confédération Syndicale des Familles, Conseil National des Associations Familiales Laïques, Enfance et Familles d'Adoption, Familles de France, Familles Rurales, Fédération des Associations de Conjointes Survivants (Favec), Fédération des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs, Fédération des Associations Familiales Maritimes, Fédération Jumeaux et Plus, Fédération Nationale de la Médaille de la Famille Française, Fédération Nationale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Visuels et de leurs Amis (FNDV), Fédération Syndicale des Familles Monoparentales, La Famille du Cheminot, Union des Familles Laïques, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques, Union Nationale des Associations ADMR (l'Association du Service à Domicile), Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales, Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation, ainsi que 42 organismes à but familial.

Union nationale des associations familiales (UNAF)

28, Place Saint-Georges, 75009 Paris
Tél. : 01 49 95 36 00 - Fax : 01 40 16 12 76
E mail : europa2009@unaf.fr
www.unaf.fr



Confédération des Organisations Familiales de l'Union européenne
Confederation of Family Organisations in the European Union

La COFACE est une organisation pluraliste qui a pour mission de promouvoir la politique familiale, la solidarité entre les générations et les intérêts des enfants au sein de l'Union européenne. Elle promeut une politique de non-discrimination et d'égalité des chances entre les personnes, ainsi qu'entre les formes familiales, et soutient spécifiquement les politiques visant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour la COFACE, la politique familiale européenne est la dimension familiale des politiques et initiatives décidées au niveau de l'UE.

Toute politique familiale, quel que soit son niveau (local, régional, national, européen) doit répondre, en principal, aux besoins essentiels des familles en termes de ressources, de services et de temps.

Les familles se forment indépendamment de toute couleur politique, mais toutes les formations politiques sont constituées de familles : l'universalité et la transversalité du fait familial sont incontestables.

Toutes les familles doivent pouvoir se reconnaître dans la construction européenne et y participer en tant qu'acteurs. C'est un mandat fondamental d'un Parlement représentatif des citoyens.

Confédération des Organisations Familiales de l'Union européenne (COFACE)

COFACE aisbl, Londenstraat, 17, rue de Londres, B-1050 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 511 41 79 Fax. +32 (0)2 514 47 73 E-mail: wlay@coface-eu.org
www.coface-eu.org

**Sur la base d'un mémorandum préparé par la COFACE,
l'UNAF souhaite poser des questions aux partis politiques et aux candidats aux élections
européennes de juin 2009. Vous trouverez ci-après le texte du mémorandum, ainsi que les
questions auxquelles nous vous invitons à répondre. L'ensemble des contributions des partis
politiques et des candidats sera diffusé au sein de notre réseau et sur le site
www.familles2009.fr**

Introduction

L'UNAF et la COFACE constatent que les familles sont touchées de plein fouet par la crise : montée du chômage, recul du pouvoir d'achat, accroissement de l'endettement, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Elles constatent également un sentiment grandissant d'incertitude et d'inquiétude face à l'avenir parmi de larges franges de la population ; ainsi, beaucoup de couples hésitent à mettre un enfant au monde, avec les conséquences que l'on sait sur la démographie et le vieillissement de la population.

Prévenir la précarisation des familles est tout autant de la responsabilité de l'UE que des Etats membres. Les divers groupes politiques du Parlement européen sont appelés à se mobiliser dans cette perspective.

L'UNAF et la COFACE ont retenu les domaines suivants pour une action européenne à soutenir par les eurodéputés :

1. La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
2. La prévention du surendettement et la lutte contre l'exclusion financière
3. La santé et la nutrition
4. Le soutien aux parents migrants et à la scolarisation de leurs enfants
5. Pour un internet plus sûr
6. La lutte contre la fracture numérique
7. Une Charte européenne de l'aidant familial
8. La famille dans le territoire
9. Familles et développement durable

En outre, les Institutions de l'UE ont à mieux prendre en compte la dimension familiale par :

1. Le Traité de Lisbonne
2. L'Alliance européenne pour les familles
3. Des réunions des Ministres de la famille
4. L'Intergroupe « Familles et protection de l'enfance » du Parlement européen
5. La mise en œuvre de l'Année européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010).

Conscientes que la politique familiale demeure de la compétence des Etats membres, l'UNAF et la COFACE estiment toutefois que l'UE a une réelle influence sur la vie familiale des Européens : elles considèrent donc que, par une application positive du principe de subsidiarité, la dimension familiale des politiques et des initiatives de l'UE doit être sérieusement prise en compte par les Institutions européennes. Par ailleurs, elles soulignent que le contenu de toute politique familiale, à quelque niveau que ce soit, doit répondre, en principal, aux besoins essentiels des familles en termes de ressources, de services et de temps.

Or, la grande majorité des Européens vivent, ont vécu ou vivront « en famille » et les enquêtes d'opinion continuent à mettre en évidence la place prioritaire de la famille dans la hiérarchie des valeurs. Par ailleurs, le rôle de la famille dans la construction identitaire et l'éducation des personnes, mais aussi dans la construction du lien social, est plus que jamais fondamental.

Enfin, les familles se forment indépendamment de toute couleur politique, mais toutes les formations politiques sont constituées de familles : l'universalité et la transversalité du fait familial sont incontestables.

Elles appellent donc le Parlement européen à veiller à ce que la vie familiale des populations vivant dans l'Union soit prise en considération lors des décisions européennes, de manière à ce que toutes les familles puissent se reconnaître dans la construction européenne et y participer en tant qu'acteurs. C'est un mandat fondamental d'un Parlement représentatif des citoyens.

I. LA CRISE TOUCHE LES FAMILLES

Les élections européennes qui se préparent interviennent au plus fort d'une crise économique et financière sans précédent depuis les années 30. Les familles vivant dans l'Union européenne sont touchées de plein fouet par la montée du chômage, le recul du pouvoir d'achat et l'accroissement de l'endettement, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les derniers chiffres disponibles (2006-2007) datent d'avant la crise actuelle. Il y avait alors, dans l'UE, déjà 79 millions de personnes vivant en situation de pauvreté ou de précarité, dont 19% d'enfants. 34% des familles monoparentales étaient précarisées. Qu'en sera-t-il après l'impact de la présente récession ? Cette évolution très préoccupante s'ajoute à des défis (ex. : difficultés des familles migrantes à s'intégrer) et des dangers (ex. : risques environnementaux) antérieurs à la crise.

En conséquence, un sentiment grandissant d'incertitude et d'inquiétude face à l'avenir s'installe dans de larges franges de la population, avec tout ce que cela peut entraîner comme influence négative sur la vie familiale. Ce sentiment d'anxiété et d'insécurité déteint aussi sur la décision des couples de mettre au monde un enfant ou d'en avoir un deuxième, un troisième... avec les conséquences connues sur la démographie et le vieillissement global de la population.

L'ensemble des différents facteurs négatifs mentionnés ci-dessus agit au détriment de toute la population créant des mouvements de repli sur soi et la montée de déclarations et de prises de position, voire des actes de fermeture, d'intolérance et de violence. Toutes situations inacceptables dans une UE soucieuse de sa diversité et de la richesse de ses différences.

II. LES REVENDICATIONS DE L'UNAF ET DE LA COFACE

Dans la perspective des prochaines élections européennes, l'UNAF et la COFACE expriment leur sérieuse préoccupation quant à la situation décrite ci-dessus et adressent aux candidats députés européens, ainsi qu'aux partis politiques qui les présentent, une série de demandes très concrètes auxquelles elles tiennent particulièrement, qui dépassent la simple lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour mieux prévenir la précarisation des familles. Chaque domaine comporte une dimension qui est de la compétence de l'Union européenne et pour lequel les divers groupes politiques du PE devraient se mobiliser.

Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

La **qualité des emplois** (salaire décent, sécurité de l'emploi et/ou une « flexicurité » équitable pour le travailleur, conditions de travail respectueuses de la vie familiale) est un préalable à toute mesure de conciliation. Les stratégies d'inclusion active doivent prendre en compte cette dimension qualitative de l'emploi et s'assurer notamment des possibilités de conciliation, que ce soit en termes de temps ou de services.

Ainsi, en ce qui concerne le **temps**, l'UNAF et la COFACE préconisent notamment, tant pour les hommes que pour les femmes :

- des **congés** qui répondent aux différents besoins familiaux (congés de maternité, de paternité, parental, pour autres raisons familiales, dont le soutien à des personnes dépendantes...), qui font actuellement ou ont fait récemment l'objet de débats au niveau de l'UE : leur mise en œuvre est à suivre de près, car il faut éviter les distorsions entre les familles des Etats membres ;
- la **revalorisation du temps partiel** (rémunération, statut, droits sociaux...);
- des **aménagement du temps de travail** pour tenir compte des diverses circonstances familiales, tout en conservant une protection rigoureuse des droits en matière d'emploi et de sécurité sociale.

Pour ce qui est des **services**, les familles doivent disposer d'une gamme de services répondant à leurs besoins variés, en particulier une diversité de services d'accueil des enfants et de soins aux personnes dépendantes. Pour que ces services jouent pleinement leur rôle dans la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale, il faut s'assurer notamment :

- qu'ils soient **disponibles en quantité et en qualité suffisantes**, avec des objectifs ambitieux au niveau européen ;
- qu'ils soient **accessibles à tous sans discrimination** à l'égard notamment des personnes migrantes, des minorités ethniques et des personnes handicapées ;

- qu'ils soient conçus pour répondre aux **besoins spécifiques** des groupes les plus vulnérables ;
- qu'ils soient **abordables financièrement** grâce à un soutien financier public et/ou privé et à une prise en compte adéquate du revenu des usagers et du nombre d'enfants dans la famille nécessitant une prise en charge ;
- que le personnel travaillant dans ces services occupe des **emplois de qualité** ;
- que la **mise en œuvre** de ces différents principes soit **effective**.

Compte tenu de la complexité des enjeux et de la diversité des politiques entrant en ligne de compte, la question de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle doit faire l'objet d'une **approche intégrée** dans toutes les politiques pertinentes (emploi, services, sécurité sociale, éducation, etc.) au niveau européen et national.

Enfin, jusqu'à présent, l'approche de la conciliation s'est surtout faite sous l'angle professionnel. Il est temps de favoriser davantage l'angle d'approche familial.



Quelles mesures préconiserez-vous et défendrez-vous pour promouvoir, à l'échelon européen, une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle ?

Etes-vous favorable à une reconnaissance du temps consacré par les parents à leur famille (descendants et ascendants), notamment dans les dispositifs sociaux ou de retraite ? Si oui, comment agirez-vous en ce sens ?

Seriez-vous favorable à la définition d'une approche intégrée, par le biais d'un programme, par exemple, sur la question de la conciliation vie familiale et vie professionnelle ?

Prévention du surendettement, éducation budgétaire et lutte contre l'exclusion bancaire et financière

Les familles sont les premiers lieux d'éducation en matière de consommation et de développement du sens critique vis-à-vis de la publicité, du crédit, des prix... Par ailleurs, les budgets des ménages étant de plus en plus contraints, alors que l'offre est toujours plus vaste, les familles doivent faire des choix. Il n'est pas toujours facile de se repérer dans cette diversité, pas toujours facile non plus de résister aux multiples tentations qui se présentent, notamment celle du **crédit facile** qui présente un **grave risque de surendettement**.

Si les accidents de la vie (chômage, séparation familiale, maladie...) sont souvent à l'origine d'un déséquilibre budgétaire, en matière de surendettement, ils en sont un **révélateur** plutôt que la source directe.

Un certain nombre de ces difficultés financières peut être prévenu si les familles disposent au préalable **des connaissances et des informations** nécessaires pour s'engager ou évaluer objectivement leur situation.

Une étude présentée par la Commission européenne en 2008¹ montre que des millions d'Européens se trouvent confrontés à un risque accru d'exclusion sociale par manque d'accès aux services financiers de base. Elle révèle que 1 adulte sur 10 des pays de l'UE-15 et près de la moitié (47 %) de ceux de l'UE-10 (nouveaux pays) n'ont pas de compte en banque et qu'une bien plus grande proportion encore n'a pas d'économie et ne peut obtenir des crédits. Notons par ailleurs, dans l'ensemble de l'UE, les difficultés d'accès au crédit pour des types de familles spécifiques : familles monoparentales, familles dont un des responsables est en situation de handicap ou malade... Les services financiers devraient figurer parmi les services d'intérêt général.

L'UNAF et la COFACE insistent notamment sur les points suivants :

- favoriser l'**information objective** des consommateurs qui envisagent un emprunt ;
- développer le **microcrédit** personnel pour les personnes solvables ne pouvant accéder au crédit bancaire traditionnel, ayant un projet d'insertion ;
- promouvoir l'**éducation budgétaire** dès le plus jeune âge en tant que nécessité absolue, au même titre que savoir lire, écrire ou compter ;
- favoriser un **système de répertoires nationaux des crédits** à partager au niveau de l'UE, procurant

¹ http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2008/financial_exclusion_study_en.pdf

une meilleure sécurité dans l'usage du crédit notamment en :

- permettant au crédit de jouer son rôle dans la consommation des ménages et d'être un outil d'investissement qui contribue aussi à l'épargne des familles par la constitution de patrimoine ;
- évitant que le crédit détruise la vie des familles par l'accumulation de trop nombreux prêts conduisant à emprunter toujours davantage pour rembourser. Le répertoire des crédits est un instrument de responsabilisation de tous les acteurs.



Quelle mesure défendrez-vous pour, tout à la fois, développer l'accès au crédit à l'ensemble des familles de l'UE et sécuriser ces dispositifs, afin que les familles ne se retrouvent pas dans des situations de surendettement préjudiciables à l'équilibre de la cellule familiale ?

Quelle est votre position quant à la création d'un système de répertoires nationaux des crédits ?

Santé, nutrition et obésité

La famille est un lieu d'apprentissage privilégié et le jeune âge le moment où s'acquièrent des habitudes qui sont appelées à durer. Il est nécessaire de promouvoir auprès des enfants **le sens de la responsabilité** et d'aborder des thèmes tels que : le goût, l'hygiène de vie, la diététique, l'exercice physique... dans le but de promouvoir un **comportement positif** vis-à-vis de sa propre santé et de son bien-être.

Cette éducation doit aussi être prise en charge par l'ensemble des personnes entourant l'enfant (mouvements de jeunesse, enseignants, éducateurs, etc.) en association étroite avec les parents, dont le rôle est essentiel. Une telle éducation doit également porter sur les différentes structures mises en place afin que chaque individu puisse savoir à qui parler, auprès de qui s'informer, où trouver un soutien. Elle ne saurait être confondue avec une vulgarisation médiatique plus soucieuse de sensationnel que de pédagogie, voire d'incitation à la consommation. L'UNAF et la COFACE synthétisent leurs positions en 7 points :

- Donner la priorité aux populations défavorisées.
- Importance fondamentale des premières années de la vie.
- Favoriser l'alimentation au lait maternel.
- Faciliter la compréhension de l'étiquetage pour les consommateurs.
- Fournir des produits équilibrés à des conditions économiques attractives.
- Considérer les enfants dans leur environnement familial.
- Respecter et faire respecter les normes sanitaires et environnementales déjà édictées.

Chacun de ces six points comporte une **dimension locale, régionale, nationale et européenne**. Ces dimensions se complètent, illustrant parfaitement une approche positive du principe de subsidiarité.

Dans le cas spécifique de **l'alcool**, la COFACE adresse aux Institutions européennes une série de **18 recommandations** pour attirer leur attention sur la nécessité de renforcer les politiques de lutte contre l'alcoolisme. Les dégâts au système familial et à chacun de ses membres, occasionnés par l'alcool, appellent une approche multilatérale coordonnée et vigoureuse. Parmi les recommandations les plus importantes, on retrouve :

- la nécessité de promouvoir dès le plus jeune âge auprès des enfants un sens de la **responsabilité quant à la santé et au bien-être** et dont la consommation de boissons alcoolisées fait partie ;
- l'importance pour les écoles et autres institutions d'avoir reçu la **formation** nécessaire pour identifier et venir en aide aux enfants issus des familles touchées par l'alcoolisme ;
- le **soutien essentiel de la famille** à travers la participation aux thérapies et autres démarches visant à soigner la ou les personnes ayant un problème d'alcoolisme ;
- toutes les **mesures fiscales et administratives** visant à réduire la consommation d'alcool, comme l'abaissement des coûts des boissons non-alcoolisées, la **taxation** plus élevée des boissons alcoolisées, le relèvement de la **restriction d'âge** à minimum 18 ans au niveau européen, etc.

Voir ci-dessous les recommandations complètes : <http://tinyurl.com/awenxi>



Quelles actions seriez-vous prêt à engager pour soutenir les actions de prévention et de promotion de la santé auprès des familles ? Comment soutiendrez-vous les associations qui œuvrent dans ce type d'action ?

La santé publique est également une dimension essentielle du développement durable. La protection de notre cadre de vie (respect des normes sanitaires notamment) est un enjeu essentiel pour le développement harmonieux des familles de demain. Aujourd'hui, il s'agit tout d'abord de faire respecter les normes érigées, par exemple en matière de qualité de l'eau ou de l'air.



Quelles actions mèneriez-vous afin que chaque acteur (gouvernement, entreprise, ménage...) respecte les normes sanitaires et environnementales, une des garanties d'un développement durable bénéfique à l'ensemble des familles ?

Renforcement du soutien aux parents migrants en relation avec l'éducation scolaire de leurs enfants

Soutenir les parents migrants en relation avec l'éducation scolaire de leurs enfants est un effort indispensable à mener pour lutter contre les difficultés scolaires plus importantes rencontrées par ces enfants. Un tel soutien implique la mise en place de mesures en matière **d'éducation des adultes, d'information sur les systèmes scolaires, de formation des enseignants, de dialogue famille-école et de soutien à la parentalité**. A cette fin, l'Union européenne doit :

- développer une **politique européenne d'intégration** et d'encouragement à utiliser de manière ciblée les fonds européens dans le domaine de l'intégration ;
- renforcer la **méthode ouverte de coordination** en matière d'éducation et de formation ;
- utiliser le **Programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie** pour un financement ciblé des mesures de soutien aux enfants et parents migrants ;
- **intégrer le dialogue interculturel** dans les différentes politiques de l'UE.



Quelle est votre position sur la politique familiale d'intégration mise en œuvre actuellement par l'UE ? Souhaitez-vous son développement ? Si oui, comment ?

Soutiendriez-vous un développement du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (incluant Erasmus), au bénéfice, plus particulièrement, des enfants et parents migrants ?

Pour un Internet plus sûr

Le développement d'un internet sûr et garant du respect des droits fondamentaux doit s'appuyer sur une implication des parents qu'on aura sensibilisés et formés aux univers et usages numériques. Cette implication doit reposer sur des principes d'éducation forts et sur le dialogue entre parents et enfants. Doivent être impliquées toutes les parties prenantes : autorités publiques, fournisseurs d'accès, de contenu et de services, chercheurs, associations d'usagers, organisations familiales et de protection de l'enfance. L'UNAF et la COFACE estiment nécessaire de :

- **sensibiliser** les parents aux dangers de l'Internet ;
- **former** les utilisateurs et les parents en favorisant les échanges de bonnes pratiques éducatives ;
- fournir aux parents des **outils d'assistance technique** ;
- encourager les **contenus positifs** ;
- **impliquer les organisations familiales** dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de régulation ;
- mener des **recherches** dans le champ de l'éducation et de la surveillance parentales ;
- mettre en place des **services de soutien** pour faire face à la désocialisation de certains jeunes usagers.



Quels dispositifs de régulation de l'Internet soutiendrez-vous ? Œuvrerez-vous en faveur d'une implication active des organisations familiales (dont la COFACE et l'UNAF) dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes mesures de régulation visant à un Internet plus sûr ?

Lutter contre la fracture numérique entre et au sein des familles

Outre le soutien à la politique d'insertion numérique au niveau européen dans le cadre de la Stratégie i2010, l'UNAF et la COFACE demandent une **approche globale allant des politiques directement liées à la société de l'information aux politiques en matière sociale ou d'éducation**. En particulier, il doit y avoir un lien clair et une articulation souple entre la politique d'insertion numérique et la méthode ouverte de coordination dans le domaine de l'inclusion sociale. Par ailleurs, une place plus grande devrait être accordée à la dimension familiale de l'insertion numérique. Les familles sont les premières concernées par la fracture numérique. Pour la plupart des européens, le foyer familial est, dans la vie quotidienne, le lieu d'apprentissage des nouvelles technologies.

L'UNAF et la COFACE insistent en particulier sur les points suivants :

- **Inclusion des familles grâce à l'utilisation des TIC** – Technologies de l'Information et de la Communication.
- **Réduction de la fracture numérique** entre les familles, en soutenant la connexion à internet des foyers et en développant les points publics d'accès à l'internet.
- **Encouragement de l'e-accessibilité** pour les personnes handicapées et/ou âgées, et pour les migrants.
- **Encouragement des usages familiaux et sociaux d'internet.**
- **Lutte contre l'absence de compétences numériques** en promouvant la formation dans les points d'accès publics et à domicile et en adaptant la formation aux besoins des catégories les plus vulnérables.
- **Lutte contre la cyberdépendance qui délite le lien social.**

En conclusion de ce point, on peut affirmer que, si elle est bien encadrée, **l'insertion numérique est un élément indissociable d'une stratégie globale de lutte contre la précarisation des familles**. Et qu'une Union européenne moderne a un véritable devoir moral envers ses citoyens en cette matière.



Quelle serait votre position sur toute action du parlement européen tendant à garantir l'accès à Internet à toutes les familles, sur tous les territoires ?

Charte européenne de l'Aidant familial

L'UNAF et la COFACE soutiennent et présentent cette Charte élaborée par COFACE-Handicap. Elle s'adresse aux autorités politiques aux divers niveaux de pouvoir, ainsi qu'au Parlement européen, et vise les personnes qui sont dans une relation d'aidant familial auprès d'une personne handicapée et/ou dépendante.

En 10 points, allant de la définition de l'aidant familial à **l'évaluation des besoins et des services rendus**, en passant par les nécessaires **solidarités nationale et familiale, la place et le statut de l'aidant et la reconnaissance de son action, sa qualité de vie et sa formation**, cette Charte a l'ambition de devenir un outil européen de référence pour les divers acteurs travaillant dans le domaine du handicap et de la dépendance (organisations, institutions, pouvoirs publics nationaux, autorités européennes...). Cf. *texte complet* <http://tinyurl.com/dbeaxz>.



Soutiendriez-vous à l'échelon européen la promotion de la reconnaissance de l'action, de la qualité de vie et de la formation des aidants familiaux (voir charte de la COFACE) ?

La famille dans le territoire

Chaque famille devrait pouvoir choisir son lieu de vie et ainsi réaliser son projet dans des conditions favorables, qu'elle choisisse de s'installer en milieu urbain ou en milieu rural.

Quel que soit leur lieu d'habitation, les familles ont toutes les mêmes besoins : accueil de la petite enfance, soutien à domicile des personnes âgées, santé, transport, présence des services aux publics, information, activités culturelles, technologies de l'information...

Les politiques européennes d'aménagement du territoire doivent donc mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre aux territoires urbains comme aux territoires ruraux de répondre à ces attentes et d'améliorer ainsi les conditions de vie de chacun.

Le Mouvement familial se félicite de l'occasion donnée à tous les territoires d'œuvrer pour leur développement à travers les divers programmes européens mais l'équilibre ville-campagne reste fragile.

Au sujet de cette dimension territoriale des familles, l'UNAF réaffirme donc les principaux principes qu'elle défend :

- **L'égalité des chances pour tous les enfants**, quel que soit le lieu où ils grandissent : transport scolaire adapté, accueil avant et après l'école, éveil culturel et artistique, moyen de transport pour les jeunes, etc.
- **La présence et l'accès à des services de qualité sur tout le territoire** pour que l'Europe soit effectivement pour tous concrète et proche
- **Le développement de l'activité économique sur tout le territoire** et non pas uniquement à proximité des villes, dans les bourgs ou dans certaines zones.
- **La reconnaissance de l'action des associations** pour apporter des réponses de proximité aux habitants du milieu rural, en partenariat avec les collectivités locales.

En conclusion, un développement spatial harmonieux et durable est sans doute une des clés d'équilibre pour la société tout entière. La concentration urbaine comme le désert rural sont deux écueils à combattre au profit d'une politique d'aménagement de tous les territoires et d'un développement économique de proximité.



Confirmez-vous le financement de tous les programmes européens qui visent à assurer un meilleur équilibre entre les territoires, notamment entre les territoires urbains et ruraux ?

Quelles mesures complémentaires défendez-vous pour garantir aux familles un développement équilibré de tous les territoires ?

Familles et développement durable

Le développement durable est une préoccupation essentiellement familiale puisqu'il s'agit de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre les besoins des générations futures. Il est une problématique globale, transversale et prospective par excellence. Les familles, tout à la fois actrices et destinataires du développement durable, sont par définition au cœur et à la base de ces enjeux. Au sein de l'institution familiale, les principes du Développement Durable qui regroupent le respect des besoins humains aussi bien économiques, sociaux qu'environnementaux, la considération à long terme des effets sur la société, l'avenir des familles et de leurs enfants, la solidarité, la gouvernance, sont appliqués depuis toujours et défendus auprès des Pouvoirs Publics.



Selon vous, le développement durable est-il une priorité dans l'action politique de l'UE ?

Comment intégrez-vous les familles et ceux qui les représentent dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques ?

III. POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE INSTITUTIONNELLE DE LA DIMENSION FAMILIALE

La vie familiale étant un aspect fondamental et incontournable du quotidien des Européens, les Institutions européennes ont déjà quelque peu donné une dimension familiale à leurs politiques ou initiatives. Malgré la non-compétence formelle de l'UE en la matière, il est encore possible d'aller plus loin, dans un souci de rapprochement de l'Europe de ses citoyens et, comme déjà dit, dans le respect du principe de subsidiarité. Voici quelques domaines où l'action de l'UE, soutenue par le Parlement européen, devrait s'intensifier.

Traité de Lisbonne

Dès sa ratification par tous les Etats membres, qu'on peut espérer pour cette année, il s'agira de mettre en œuvre le Traité de Lisbonne. Celui-ci contient des **clauses essentielles pour la dimension familiale de l'UE**, notamment relatives à la promotion de la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant. Le Traité se réfère également à la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**, qui comporte plusieurs articles relatifs aux familles.

Alliance européenne pour les familles

L'Alliance européenne pour les familles, **adoptée à l'unanimité par les Chefs d'Etat et de Gouvernement** lors du sommet européen de juin 2007, constitue une avancée importante dans l'organisation des échanges d'informations et de bonnes pratiques en matière de politiques familiales entre les Etats membres.

Cette Alliance prévoit notamment la création d'un site internet reprenant les diverses dispositions de politique familiale de chaque Etat membre, la réunion régulière d'un groupe de haut niveau des experts gouvernementaux en matière de démographie et la mise en place d'un observatoire européen des politiques familiales au sein de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound, Dublin). Cette dernière décision –capitale- n'a pas pu être mise en œuvre pour une question budgétaire.

L'UNAF et la COFACE demandent au Parlement européen, en sa qualité d'autorité budgétaire, de **prévoir dans le prochain budget de l'UE un soutien à la mise sur pied d'un tel observatoire**, sachant qu'Eurofound a l'expertise et l'infrastructure nécessaires à son fonctionnement. Toute autre structure ou partenariat mis en place pour pallier l'absence de cet observatoire pourrait être utilement intégré dans les mécanismes de récolte des informations, de suivi des développements au plan national et des études thématiques entreprises dans le domaine des politiques familiales et des familles.

En outre, le Parlement européen devrait avoir à cœur de **veiller à ce que chaque Présidence de l'Union mette le suivi des activités de l'Alliance européenne pour les familles à son programme**, en étroite collaboration avec la Commission européenne. Cette Alliance devrait préfigurer une **méthode ouverte de coordination adaptée aux politiques familiales**.



Soutiendriez-vous, dans le cadre de l'autorité budgétaire conférée au Parlement Européen, le financement de l'observatoire européen des politiques familiales ?

Cœuvrerez-vous pour l'instauration d'une Méthode ouverte de coordination (MOC) adaptée aux politiques familiales ?

Réunions des Ministres de la famille

Dans la continuité directe du développement de l'Alliance européenne pour les familles, le Parlement européen devra veiller à ce que **chaque Présidence de l'Union organise au moins une réunion des Ministres en charge des affaires familiales**, avec participation du Président de Parlement européen. Il s'agit de régulièrement faire le point sur l'évolution des politiques en faveur des familles dans les très nombreux domaines qui les concernent. Ces réunions ne font pas double emploi avec les Conseils formels des Ministres, mais permettent aux responsables politiques d'approcher les questions sous l'angle spécifiquement familial.



Soutiendriez-vous le principe d'une réunion annuelle des Ministres de la famille ou en charge des affaires familiales ?

Intergroupe « Familles et protection de l'enfance » du Parlement européen

L'existence de cet Intergroupe du Parlement européen est d'une importance majeure pour l'UNAF et la COFACE. Il a été constitué à la fin des années'80 et représente le lieu où les différentes sensibilités politiques peuvent se rencontrer et échanger sur des questions relatives à la vie des familles et des enfants en Europe.

Deux éléments sont cependant à prendre en compte pour améliorer le fonctionnement et la participation aux travaux de cet intergroupe :

Il doit rassembler l'ensemble des principaux groupes politiques. Ces dernières années, la participation des députés à l'intergroupe était loin d'être pluraliste. L'intergroupe doit être le lieu informel de rencontre des différentes formations politiques présentes au PE. Même –surtout– si les questions abordées peuvent prêter à débat et à désaccord, le travail parlementaire ne consiste-t-il pas à construire des ponts entre les différents points de vue ? L'UNAF et la COFACE comptent sur les députés de toutes tendances démocratiques, nouvellement élus, pour participer à cet intergroupe qui traite de sujets ancrés dans la vie quotidienne de tous les citoyens, quelles que soient leurs opinions philosophiques ou leur appartenance ethnique.



Si vous êtes un candidat élu, rejoindrez-vous l'intergroupe famille au sein du Parlement Européen ?

Si vous êtes un parti politique avec des élus, inviterez-vous un des élus à rejoindre cet intergroupe ? Qui ?

2010 : Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Dès leur élection, les eurodéputés seront tout de suite confrontés à la tenue de cette Année, qui, on l'a vu plus haut, risque de revêtir une importance redoublée à cause des effets de la crise actuelle sur l'ensemble de la population vivant dans l'Union. L'UNAF et la COFACE préparent déjà leur participation à cette Année. Nous demandons que nos représentants démocratiquement élus au Parlement européen aient à cœur de **contribuer de façon effective au succès de l'Année** dans tous les lieux et domaines de leurs activités au niveau européen, mais aussi au sein de leurs formations politiques **au plan national, régional et local**.



Comment comptez-vous prendre part à cet événement ?



Au final, comment tiendrez-vous compte de l'avis des représentations des familles dans l'ensemble des décisions du parlement qui influencent directement ou indirectement la vie des quelque 160 millions de familles européennes ?

Merci de renvoyer vos réponses
avant **le 15 mai 2009**

par courrier

UNAF

Union nationale des associations familiales

28, Place Saint-Georges, 75009 Paris

par fax :

01 40 16 12 76

par courriel :

europa2009@unaf.fr

ou avec le questionnaire en ligne du site :

www.familles2009.fr